

DABF de la Caisse des dépôts. Après avoir intégré en 2001 la direction des systèmes d'information du groupe où il dirige quelques projets transversaux, il est affecté au Contrôle général en 2004, devenu l'année suivante la direction des risques et du contrôle interne. Au sein de cette Direction, il devient en 2007 l'adjoint au responsable du service de la déontologie et, toujours en occupant cette fonction, l'année suivante il est responsable de la conformité des services d'investissement de la Caisse des dépôts (RCSI) après un examen d'agrément auprès de l'AMF.

« La fonction de déontologue avait pour origine l'ordonnance de 1967 concernant les délits d'initiés et avait pour but d'assurer la protection de l'épargne. Aujourd'hui, on parle davantage de la conformité, ce qui a une autre signification et une autre philosophie, car il s'agit de la bonne application de règles découlant des directives européennes et de la réglementation de l'AMF. Le développement des marchés financiers depuis les années 1970 a eu pour conséquence un foisonnement de règles pour contrôler les risques au fur et à mesure que les activités spéculatives se déplaçaient. »

Pour répondre aux exigences réglementaires, tous les établissements bancaires doivent définir des procédures, cartographier les risques et les contrôler. *« Il faut vérifier l'adéquation des procédures par rapport aux règles édictées par les autorités de tutelle, contrôler la bonne application des procédures, à la fois dans le souci de protéger l'épargnant, mais également de répondre à des problématiques d'intérêt général comme la fraude fiscale (lutte anti-blanchiment) ; au travers de ces règles, les établissements bancaires et financiers deviennent parfois des auxiliaires des actions de justice, en étant amenés à faire des investigations et à procéder à des dénonciations. »*

« Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, je dois concevoir un système d'évaluation du risque, en classifiant ce risque en fonction des clients et des produits, et en définissant les contrôles à effectuer. » Il travaille avec une équipe de 5 déontologues qui assurent le relais avec les directions opérationnelles en charge de la mise en œuvre ou du contrôle des règles définies.

« Pour travailler dans le domaine de la déontologie et de la conformité, il faut être capable de mener une veille réglementaire en interaction avec les opérationnels, être à l'écoute des différents métiers au sein de la Caisse et adapter les procédures à la réalité ; il faut également avoir une bonne culture juridique et des capacités pour conceptualiser et rédiger des procédures de manière claire et précise, car la réglementation bancaire est pour une part issue de directives européennes parfois floues ou peu homogènes. »

VICTOR BEAUCHAMP CHARGÉ DE CONFORMITÉ, HSBC FRANCE

« En tant que chargé de conformité, je tiens à jour la cartographie des risques de non-conformité et veille au respect de la réglementation en vigueur. »

Après 4 années d'études en droit des affaires et en droit anglo-saxon à l'université de Cergy-Pontoise, Victor Beauchamp suit le master 2 Droit Pénal Financier au sein de cette même université. Cette formation se déroulant en alternance, il intègre le département conformité du métier *global banking & markets* d'HSCB France en septembre 2008. À l'issue de son année d'études, il se voit proposer un poste au sein de ce département : il cumule une fonction de conseil aux opérationnels (fonctions commerciales, opérateurs *middle* ou *back office*, interlocuteurs des fonctions support...) et de suivi des contrôles de second niveau sur la conformité de leurs activités avec les règles applicables.

« Je suis, entre autres, chargé du maintien de la cartographie des risques, activité qui consiste à identifier l'ensemble des risques de non-conformité et à définir et mettre en place un dispositif de mitigation afin de les minimiser : procédures, formations, contrôles... »

« Dans le cadre de ma fonction, je dois mettre à jour le plan annuel des contrôles de conformité et le suivre tout au long de l'année. » Victor Beauchamp participe aussi à un comité de contrôle interne des fonctions support et assure les relations avec les autres activités de contrôle interne de la banque.

« Je contribue également à la réalisation des contrôles au travers de différentes missions, qui s'apparentent à des audits de conformité. Celles-ci peuvent couvrir tant une activité spécifique de la banque qu'une problématique transverse. Je dois également m'assurer que les recommandations émises par notre département à l'issue de ces contrôles sont bien mises en œuvre par les opérationnels. » Il est ainsi également amené à travailler sur les activités de lutte anti-blanchiment.

« Notre champ d'intervention est vaste : prévention des abus de marché (manipulation des cours, délit d'initié...), prévention et identification des conflits d'intérêts, contrôle de l'information (de manière à minimiser les risques de circulation indue d'informations confidentielles, voire privilégiées), lutte anti-blanchiment, anti-terrorisme et anti-corruption, déontologie personnelle des collaborateurs... »

La fonction de chargé de conformité est récente, elle s'est dessinée dans les années 1990 et s'est renforcée pour s'adapter notamment aux réglementations européenne et française dans un contexte de crise, qui

rend encore plus strict l'encadrement des activités bancaires et financières, par exemple pour ce qui concerne le développement de nouveaux produits et les modes de commercialisation.

Les profils des postes de chargé de conformité ont évolué : ils étaient, il y a quelques années, généralement confiés à des personnes avec une grande expérience des différents métiers de la banque. Aujourd'hui, ces fonctions sont également proposées à de jeunes cadres ou des jeunes diplômés formés à la réglementation et aux risques bancaires et financiers.

« Pour travailler dans le domaine de la conformité, il faut être capable de s'intéresser à des sujets variés, de s'adapter à l'évolution de la réglementation et être curieux pour comprendre comment fonctionnent les métiers de la banque. Il faut également avoir un bon relationnel pour maintenir la proximité avec les opérationnels et être capable d'expliquer avec autorité et diplomatie les risques de non-conformité. » •

EXEMPLE D'OFFRE

Juriste conformité H/F

Boulogne (92) – 30-50 K€

Au sein du département conformité et déontologie de la direction de la conformité et sécurité du groupe bancaire :

- Vous assurez, à travers la mise en place d'un observatoire de la concurrence, la veille des bonnes pratiques de place en matière de conformité et de déontologie des services d'investissements,
- Vous veillez à l'actualisation permanente des normes de conformité et règles de bonnes conduites du groupe pour les services d'investissement,
- Vous participez à la création et à la mise à jour des sites intranet et tout moyen de communication vers les maisons mères et filiales du groupe prestataires de services d'investissement en collaboration avec le responsable de filière RCSI,
- Vous assurez le suivi et la traçabilité des dossiers des comités externes ou internes au sein desquels siège la conformité déontologie,
- Vous assurez le suivi des projets transverses impliquant la conformité déontologie,
- Vous analysez et synthétisez les résultats issus des outils de contrôle permanent et de risques opérationnels,
- Vous suivez les enquêtes menées par les autorités de tutelle sur les services d'investissement, les contentieux, litiges et procès en cours...
- Vous restituez les principales conclusions des enquêtes,
- Vous analysez et suivez les réclamations liées aux services d'investissement,
- Vous alertez sur les principaux risques et/ou sanctions,
- Vous pilotez en collaboration avec la direction des ressources humaines les actions de formations relatives aux activités couvertes par la conformité déontologie,
- Vous pilotez l'élaboration des supports de présentation de la filière.

Profil :

- Vous justifiez d'une expérience d'au moins 5 ans en conformité, juridique, société de gestion...
- Vous avez une formation supérieure de type Bac + 4/5.
- Vous connaissez l'environnement général des produits financiers.
- Vous connaissez les techniques d'animation de formation.
- Vous êtes rigoureux, organisé et avez le sens du travail en équipe.
- Vous avez des facultés d'adaptation, de l'autonomie et de la prise d'initiative.

Source : Apec